

Shefford, Québec.
Le 1^{er} octobre 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 1^{er} octobre 2013.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

2013-10-161

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-10-162

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Développement des Cigognes – Dépôt d'un projet de lotissement sur les lots 5 345 083 À 5 345 096
 - 5.2.2 Développement des Cigognes – Signature de l'entente promoteurs

5.2.3 Développement des Cigognes – Firme d'ingénieurs désignée par la Municipalité – Mandat pour la surveillance de chantier

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Demande de dérogation mineure n° 2013-11
7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Adjudication – Pavage de la rue Colette et d'une partie de la rue Poulin
 - 9.2.2 Chemin Allen – Réduction de la limite de vitesse
10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
 - 10.2 Sujets particuliers :
11. Sujets intéressant la famille et le communautaire
 - 11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :
12. Sujets intéressant les communications

- 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
- 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 13.2.2 Modification – Désignation de postes
 - 13.2.3 Nouvelle structure et politique salariale
- 14. Autres sujets
 - 14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 14.2 Sujets particuliers :
- 15. Correspondance
- 16. Période de questions
- 17. Clôture de la séance

2013-10-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier, APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault, IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-10-164

DÉVELOPPEMENT DES CIGOGNES – DÉPÔT D'UN PROJET DE LOTISSEMENT SUR LES LOTS 5 345 083 À 5 345 096

CONSIDÉRANT le plan-projet de lotissement déposé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 2013, sur les lots 5 345 083 à 5 345 096;

CONSIDÉRANT QUE le plan-projet de lotissement tient compte d'un rond de virage pour la rue sans issue qui est cédé sur un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité municipal peut exiger comme condition préalable à l'émission d'un permis relatif à une opération cadastrale le paiement d'une somme d'argent à titre de redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels tel que stipulé à l'article 13 du Règlement sur le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandatera un évaluateur agréé, aux frais du promoteur, afin d'évaluer la valeur du terrain servant à l'établissement du montant de la redevance due pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

Que le plan-projet déposé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 2013, est conforme aux règlements en vigueur.

Que la Municipalité accepte, à titre de redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, le paiement d'une somme d'argent selon les normes établies à l'article 13 du Règlement sur le lotissement.

Un vote est demandé sur cette proposition:

Pour la proposition – M. Lallier, M. Ledoux, M. Martin et M. Tétreault

Contre la proposition – Mme Papineau

Adopté majoritairement.

2013-10-165

DÉVELOPPEMENT DES CIGOGNES – SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEURS

CONSIDÉRANT QUE Gestion Lison Viel, propriétaire des lots 5 345 083 à 5 345 096, veut procéder à l'ouverture de son développement, tel que démontré sur le plan de subdivision préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre (minute 17 231);

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux travaux de voirie, des plans et devis ainsi que les frais de la surveillance de chantier sont à la charge complète du promoteur et propriétaire, soit Gestion Lison Viel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être exécutés sous la surveillance d'une firme d'ingénieurs mandatée par la municipalité aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le futur lot 5 345 097 (rue) sera le lot à acquérir par la municipalité lorsque lesdits travaux auront fait l'objet d'une réception provisoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec le promoteur pour donner suite au projet aux conditions mentionnées plus haut.

2013-10-166

DÉVELOPPEMENT DES CIGOGNES – FIRME D'INGÉNIEURS
DÉSIGNÉE PAR LA MUNICIPALITÉ – MANDAT POUR
SURVEILLANCE DE CHANTIER

CONSIDÉRANT QUE les travaux de développement des Cigognes débiteront sous peu et qu'il y a lieu de donner le mandat pour la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat revenait à une firme d'ingénieurs mandatée par la municipalité, tel que mentionné dans le protocole d'entente entériné par la résolution numéro 2013-10-165;

CONSIDÉRANT QU'avant de donner le mandat complet à une firme d'ingénieurs désignée par la municipalité, la municipalité voulait s'assurer de l'intérêt du promoteur à poursuivre le projet en totalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

et unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieurs *Exp.* pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles et seront refacturées au promoteur, le tout tel que convenu dans l'entente promoteur.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2013-10-167

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Yves Royer présente une demande (agrandissement bâtiment principal : entrée secondaire) pour le **101, rue Bertrand**;
2. Jacques Guénette et Christine Daigneault présentent une demande (agrandissement bâtiment principal : agrandir la véranda) pour le **31, rue de la Vallée**;
3. Nicole Benoît présente une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **350, chemin Brandrick**;
4. Alain Lajoie présente une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **21, rue Dupuis**;

5. Alexander Janta présente une demande (agrandissement bâtiment principal : agrandir la cuisine et l'entrée principale) pour le **125, rue du Professeur**;
6. Pierre Duchesne et Claire Pelletier présentent une demande (agrandissement bâtiment principal : agrandir la cuisine) pour le **4, rue Martin**;

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

7. Denise Fortin présente une demande (bâtiment principal) pour le **24, Pelletier**;
8. Réjean Pruneau présente une demande (bâtiment principal) pour le **43, des Cimes**;
9. Sylvain Bélanger présente une demande (bâtiment principal) pour le **91, Versant ouest**;
10. Éric Legault présente une demande (bâtiment principal) pour le **36, du Couchant**;
11. Pierre Carey et Marie-France Ricard présentent une demande (bâtiment principal) pour le **107, impasse de l'Érablière**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande favorablement l'acceptation des onze (11) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU à l'effet que les projets sont conformes à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2013-10-168

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-11

Lot : 2 593 688

Propriétaire : Youssef Abdou Youssef
Localisation : Lot n° 2 593 688, chemin Bell
Zonage : RV-8 (résidentiel) (zonage municipal)
Blanc (zonage provincial)

Description du lot :

- superficie : 17 150,40 mètres carrés
- largeur : 97,01 mètres

Nature et effets de la demande :

Cette demande consiste à permettre la subdivision d'un lot

en deux. La création de deux lots ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la façade. Le *Règlement de lotissement #2005-420*, à l'article 31, stipule qu'un lot doit avoir une façade minimale de 50 mètres, cependant, les lots projetés proposent des façades de 48.50 mètres.

Donc la dérogation portera sur une différence de 1.50 mètres pour chacun des lots projetés.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot est 17 150.4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de lotissement #2005-420* stipule, à l'article 31, qu'un lot doit avoir 5 000 mètres carrés de superficie;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de lotissement #2005-420* stipule, à l'article 31, qu'un lot doit avoir 50 mètres de façade;

CONSIDÉRANT QUE la façade proposée est de 48.50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation portera sur une différence de 1,50 mètres pour chacun des lots;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 1.50 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est unanimement résolu de recommander au Conseil d'accepter la demande de dérogation pour une façade de 48.50 mètres pour chaque lot créé. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 2013-11 soit acceptée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-10-169

ADJUDICATION – PAVAGE DE LA RUE COLETTE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE POULIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a procédé à des appels d'offres par voie d'invitation auprès de trois (3) entreprises pour les nouveaux travaux de pavage 2013 à effectuer sur la rue Colette et une partie de la rue Poulin;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) offres suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes en sus)
Construction DJL Inc.	99 955,67\$
Pavages Maska Inc.	91 823,12\$
Sintra Inc. (Région Montérégie)	89 787,90\$

CONSIDÉRANT QUE Sintra Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et qu'il s'engage à compléter les travaux au plus tard le 25 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil adjuge le contrat pour les nouveaux travaux de pavage 2013 à réaliser sur la rue Colette et sur une partie de la rue Poulin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc., pour la somme de 89 787,90 \$, taxes en sus.

2013-10-170

CHEMIN ALLEN – RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse sur le chemin Allen est actuellement établie à 70 km/h;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de diminuer la limite de vitesse sur une partie de ce chemin, spécifiquement entre le chemin du Golf jusqu'au numéro civique 298 du chemin Allen, afin d'augmenter la

sécurité dans ce secteur comportant un fort dénivelé, des maisons rapprochées de la voie de circulation ainsi qu'une garderie;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec approuve la réduction de la limite de vitesse sur ce tronçon du chemin Allen;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

ET RÉSOLU unanimement par les membres présents d'autoriser le Service des Travaux publics à réduire la limite de vitesse de 70km/h à 50km/h sur le tronçon du chemin Allen situé entre le chemin du Golf jusqu'au 298 chemin Allen.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2013-10-171

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,

IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20114426 @ n° 20114592 au montant de 1 628 514,77 \$.

2013-10-172

MODIFICATION DE TITRE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement de modifier le titre « ouvrier opérateur »
attribué aux employés du Service des Travaux publics pour le
remplacer par les nouveaux titres qui suivent, selon les employés
identifiés ci-dessous :

Nom de l'employé	Ancien titre	Nouveau titre
Pascal Plante	ouvrier-opérateur	ouvrier spécialisé
Martin Labrecque	ouvrier-opérateur	ouvrier spécialisé
Martin Turgeon	ouvrier-opérateur	opérateur classe I

2013-10-173

NOUVELLE STRUCTURE ET POLITIQUE SALARIALE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité que l'Annexe A de la nouvelle structure et
politique salariale soit adoptée et appliquée à compter du 1^{er} janvier
2014.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-10-174

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 30.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire